



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE d'AFA

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil dix neuf, le quinze février, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune d'AFA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal MINICONI.

Date de la convocation : 11/02/2019

Étaient présents : M. Pascal MINICONI, M. Charles FAGGIANELLI, Mme Marie Jeanne VESTRI, Mme Julia DAZZI, M. Pierre Toussaint BONELLI, Mme Danielle LECCIA, Mme Joëlle CIAVAGLINI, Mme Marie Antoinette GIACOMONI, M. Paul Dominique MINICONI, M. Joseph MARTINETTI, Mme Catherine MAROSELLI,

Mme France COLOMBANI, Mme Chantal MELDI.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Jean Dominique FAGGIANELLI, M. Paul Antoine MINICONI, Mme Laetitia BIANCAMARIA, Mme Aurore BATTILONI, M. Marc CORTINCHI, M. Jean Marie COSSU, M. Jean Louis LUCIANI, Mme Marie Ange MINICONI, M. Frédéric STOFATI, Mme Pascale TAGLIAGLIOLI.

Procurations : M. Jean Dominique FAGGIANELLI en faveur de M. Pascal MINICONI.

Secrétaire : Mme Julia DAZZI.

OBJET : Avis sur PPRN – Mouvements de terrain du Gozzi

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'arrêté préfectoral n° 2A- 2018 05 187 001 du 18 mai 2018 portant prescription d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) - mouvements de terrain du Gozzi sur les territoire des communes d'Afa, Appietto, et Sarrola-Carcopino.

L'étude diligentée par le BRGM fait ressortir dans sa cartographie un aléa de niveau élevé sur la zone d'exposition au phénomène de chute de blocs rocheux et pour notre commune en particulier sur le secteur de Piscia Rossa.

Le BRGM insiste sur les aménagements indispensables à pourvoir pour garantir un niveau de sécurisation satisfaisant.

Le maire invite le conseil municipal à donner un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques naturels – mouvements de terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 absentions

APPROUVE le plan de prévention des risques naturels (PPRN) – mouvements de terrain du Gozzi en regrettant pourtant que la bergerie de M. GRAZIANI Pierre-Thomas au lieu-dit « Lapenaghju » soit impactée par le risque qui limite les possibilités de développement de son exploitation.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Pascal MINICONI

